



Le Village Oies

Bulletin d'information de la Municipalité de Saint-Joachim

Vol-3 N° 1 Mars 2013

Mot du maire

Vous avez certainement tous appris, le 5 février dernier, que le gouvernement du parti Québécois avait pris la décision de mettre fin au programme de mini-centrales hydroélectriques et par le fait même à notre projet Hydro-Canyon Saint-Joachim.

C'est avec une vive déception que j'ai reçu la nouvelle de la bouche d'un fonctionnaire du ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) quelques heures avant l'annonce officielle.

Au départ, je croyais que si les projets de mini-centrales étaient arrêtés, ceux de l'éolien et de la biomasse le seraient également étant donné les coûts plus élevés engendrés par ces derniers. Quelle ne fût pas ma surprise d'apprendre, lors de la conférence de presse, que la ministre des ressources naturelles Martine Ouellet mettait fin uniquement aux 6 projets comme le nôtre en prétextant des raisons économiques qui lui feraient économiser 24M\$ annuellement.

Le lendemain, j'ai reçu l'appel de Madame Pauline Marois, qui désirait s'enquérir de mes réactions et qui voulait m'assurer de son entière collaboration pour trouver des moyens de compenser nos pertes monétaires causées par leur décision.

J'ai été très claire avec elle en lui laissant savoir que je n'acceptais pas du tout leur décision et qu'il y avait certainement d'autres raisons pour justifier l'abandon de ces projets. Je lui ai mentionné qu'il était inévitable d'en arriver là suite à la nomination de Madame Ouellet comme ministre, elle qui a toujours milité contre ce type de projet alors qu'elle était présidente de l'organisme environnemental *Eau Secours*.

Madame Marois m'a une fois de plus indiqué qu'il ne s'agissait que de raisons économiques et qu'elle comptait bien pouvoir me rencontrer pour en discuter.

Cette rencontre a eu lieu jeudi dernier, le 7 mars, à son bureau du parlement et il devait être question des moyens de compensation à mettre sur pied.

D'entrée de jeu, je lui ai mentionné qu'il n'était pas question de discuter de compensation mais que la Municipalité de Saint-Joachim, résolution à l'appui, demandait à son gouvernement de revenir sur la décision prise précédemment.

Bien évidemment, nous nous étions préparés en conséquence, pour lui faire la démonstration, preuves à l'appui, que ce type de projet, et particulièrement le nôtre, était rentable pour son gouvernement et l'ensemble de la société québécoise. Nous lui avons également demandé de nous fournir les preuves des éco-

(Suite page 2)

Dans ce 1^e numéro du Volume 3

Patinage aux flambeaux	2
Service des travaux publics	3
Tournoi de golf 2013 du festival	3
Plan de mesures d'urgence	4
Aménagement du parc municipal	5
Déjeuner Temps des sucres	6
Services de la SPCA	7
350e Anniversaire Séminaire Québec	8
Horaire de la Semaine Sainte	9
Audiences publiques du BAPE	10-11
Soutien à l'agriculture locale	12

nomies de 24M\$ évoquées par sa ministre.

Madame Marois nous a alors mentionné qu'il serait peu probable que son gouvernement revienne sur sa décision en ajoutant qu'il y avait aussi un enjeu environnemental à leur décision, ce qu'elle n'avait jamais mentionné auparavant, et que politiquement, revenir sur leur décision serait trop coûteux pour leur parti. **Et oui, les environnementalistes ont un pouvoir énorme sur le PQ! Et, en clair, tant que le PQ sera au pouvoir, pas de mini-centrale hydroélectrique.**

Je lui ai alors fait la demande de nous permettre de terminer nos audiences publiques du BAPE et que le rapport final lui prouvera que notre projet est également viable du côté environnemental, ce à quoi elle a répondu qu'elle ne veut pas obtenir de rapport environnemental favorable à notre projet car cela la placerait en bien mauvaise posture.

Nous nous sommes quittés là-dessus et je lui ai mentionné de nouveau que nous nous battons pour ce projet en lequel nous croyons, qui est profitable pour tous et plus particulièrement pour les citoyens de Saint-Joachim.

Dans cet ordre d'idée, nous avons déjà entrepris des discussions avec le maire de La Tuque, la mairesse de Forestville et le préfet de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de faire front commun et de s'unir pour défendre ces projets en lesquels nous croyons.

En attendant, je désire vous remercier pour votre support tout au long de ce long processus et vous assurer que nous ferons tout en notre pouvoir pour que ce projet voit finalement le jour.

Tous ensemble, nous pourrons réussir !

Marc Dubeau, maire

Fête d'hiver— Soirée de patinage aux flambeaux

Pour une quatrième année consécutive, la soirée de patinage aux flambeaux a connu beaucoup de succès.



Il suffit de quelques mots pour résumer cette magnifique soirée:

- une ambiance festive;
- une température hivernale agréable;
- la bonne humeur des gens;
- un taux de participation excellent;
- l'animation très appréciée par les plus petits de Jacques Pétard le clown et ses amis.

Enfin, la dégustation d'un succulent gâteau et la visite tant attendue de Bonhomme Carnaval ont permis de clô-

rer la soirée.

Un merci spécial à *IGA Extra - Chouinard & Fils inc* qui contribue généreusement chaque année à cette activité. Merci de votre soutien en tant que commanditaire de l'événement.

Également merci à Bonhomme Carnaval pour sa belle visite. On t'aime beaucoup Bonhomme...tu es toujours bienvenu chez nous. On se dit à l'année prochaine pour la 5^e édition.

Merci à vous tous, parents et enfants qui, sans vous, cette fête n'aurait pas sa raison d'être.



Par Lucie Racine, conseillère

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Par Jean-François Labranche, Lawrence Cassista, conseillers, Mario Boulianne, contremaître

Système de télémétrie

Le nouveau système de télémétrie est maintenant opérationnel. Ce système n'évalue pas la qualité de l'eau potable mais informe du bon fonctionnement des équipements et installations. Ce système nous fournit les renseignements suivants: le taux de chlore, le niveau du pH, la température de l'eau dans le coffre, le niveau des différents coffres et les débits d'entrée et de sortie des coffres. Les renseignements reçus proviennent de 4 endroits stratégiques dont le réservoir principal, les postes de chloration, de surpression des carrières et le duplex de surpression.

Ce nouveau système nous permet d'avoir un suivi continu du bon fonctionnement des équipements nécessaire au maintien de la qualité de notre eau potable. Sans ce système, le contrôle des équipements était effectué quotidiennement, nous étions donc sans information entre deux visites. Dorénavant, des alarmes, aussitôt détectées, sont acheminées sur le téléphone cellulaire du contremaître de la voirie ou sur celui de son adjoint. Le délai de réaction est maintenant immédiat.

Ces renseignements électroniques sont sauvegardés pour consultation ultérieure autant par les intervenants de la Municipalité que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ces renseignements pourront être consultés afin de nous fournir des statistiques et tendances concernant la consommation d'eau potable de la municipalité.

Qualité de l'eau potable

Les tests de la qualité de l'eau continuent à s'effectuer comme auparavant, soit 2 fois par semaine. L'analyse de ces prélèvements est réalisée en laboratoire par la firme spécialisée, Biolab.

Guy Bolduc a complété dernièrement avec succès un cours d'opérateur de l'eau potable. Maintenant, il pourra seconder Mario Boulianne. Les deux employés municipaux sont habilités à interpréter les résultats des tests d'eau et à intervenir de façon adéquate sur nos réseaux d'approvisionnement avant de retrouver des éléments pathogènes dans nos réseaux. Bravo Monsieur Bolduc.



Tournoi de golf annuel du Festival de l'Oie des Neiges

31 MAI 2013

TERRAIN DE GOLF LE SAINT-FERRÉOL

Le comité organisateur du tournoi de golf du Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim est heureux de vous inviter à participer à son tournoi annuel afin d'amasser des fonds pour la tenue de sa 20^e édition à l'automne 2013.

Le tournoi se déroulera selon la formule « *Continuous Mulligan à quatre* » (18 trous) . Il se tiendra au terrain de golf *Le Saint-Ferréol* le **31 mai 2013**.

Le coût est fixé à 120\$ par personne. Ce montant comprend le droit de jeu, la voiturette et le souper. Vous pouvez également ne participer qu'au souper pour un montant de 25\$.

Pour informations et inscriptions, communiquez avec Alain Pépin au (418) 827-8464. Vous pouvez aussi télécharger le formulaire d'inscription dans la rubrique *Quoi de neuf !* sur le site de la municipalité (<http://www.saintjoachim.qc.ca>) ou à partir du site du festival de l'Oie des Neiges (<http://www.festivaldeloiedesneiges.com>).

*Comité organisateur du tournoi de golf
par Alain Pépin*

Sécurité civile— Plan de mesures d'urgence

Bref historique :

Tous se rappellent de la tempête de verglas de 1998. Dès lors, le Ministre de la Sécurité publique de l'époque s'engageait dans un processus de consultation devant aboutir à la promulgation en décembre 2001, d'une nouvelle loi sur la sécurité civile.

La tempête de verglas de 1998 aura ainsi permis une prise de conscience quant à l'importance d'avoir un plan de sécurité civile adapté à la réalité locale et régionale.

En octobre 2011, le Conseil municipal demanda au directeur général de la municipalité, à titre de coordonnateur de la sécurité civile, de mettre à niveau le plan de mesures d'urgence. Ce dernier devait soumettre à l'approbation du conseil municipal un plan de mesures d'urgence ainsi que des recommandations visant la protection des citoyens de Saint-Joachim-de-Montmorency et leurs biens.

Dans ce plan de mesures d'urgence déposé et adopté par le conseil municipal, on y retrouve entre autres les responsabilités de la municipalité ainsi que celles des citoyens face à des sinistres susceptibles de se produire.

Responsabilités de la municipalité en matière de sécurité civile :

En vertu de la loi sur la sécurité civile, la municipalité doit mettre en place sur son territoire des mesures pour améliorer la protection de ses concitoyens, de leurs biens ainsi que des équipements municipaux en cas de sinistre. La loi sur la sécurité civile édicte qu'avant l'entrée en vigueur du Schéma de sécurité civile qui la lie, la municipalité doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire et consignés dans un plan, des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre. Ces mesures concerneront la prévention, la préparation aux interventions, les interventions et le rétablissement après sinistre.

Responsabilités des citoyens en matière de sécurité civile :

Toujours en vertu de la loi sur la sécurité civile, le citoyen doit être prudent et prévoyant face aux sinistres. Il est donc le premier responsable de sa sécurité et celle de ses proches ainsi que de la sauvegarde de ses biens. Il a l'obligation de prévoir les mesures nécessaires au maintien de son autonomie pendant les premières heures suivant une situation d'urgence. Une fois sensibilisé aux avantages d'être prévoyant et prêt, il saura quoi faire lors d'un tel événement.

Causes majeures de sinistres appréhendés dans notre municipalité :

Après consultation, une liste de situations d'urgence a été élaborée. C'est à partir de ces situations que le plan de mesures d'urgence de la municipalité a été réalisé :

1. tempête hivernale de neige abondante;
2. accident routier sur la boulevard 138 (ex. : un camion transportant des matières dangereuses — propane, produits chimiques);
3. tempête ou orage estival avec vents violents, foudre...;
4. vague de chaleur intense qui perdure avec des risques de sécheresse (pénurie d'eau potable...);
5. incendie majeur (bâtiment de ferme ou bâtiment industriel abritant des produits dangereux...);
6. vague de froid intense qui perdure accompagnée d'une panne électrique prolongée;
7. incendie de forêt causé par un véhicule isolé en forêt;
8. tremblement de terre (Saint-Joachim se trouve dans une zone sismique, la plus active de l'est du Canada).

Comme vous pouvez le constater, il est important de bien se préparer pour être en mesure de faire face à une situation d'urgence le moment venu.

Lawrence Cassista et Jean-François Labranche

Comité sécurité civile

Aménagement du parc municipal

Le dossier suit son cours et selon l'échéancier prévu, nous en sommes rendus aux derniers préparatifs à la réalisation de la première phase d'aménagement du parc municipal.

Ainsi, au cours de l'hiver, nous avons :

- commandé la réalisation des plans de construction pour l'abri ainsi que l'entrepôt regroupant le bloc sanitaire;
- acheminé une demande au Ministère de la Culture pour obtenir un permis de construction en zone historique;
- procédé au choix et à l'achat des modules de jeux pour la zone familiale;
- commandé un croquis pour l'aménagement des modules de jeux;
- sur invitations, demandé des soumissions pour l'installation des modules de jeux ainsi que pour la construction des deux bâtiments.

Les travaux devraient débuter en mai prochain si bien sûr, la température le permet.

Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller

La Plume d'Oie

Du nouveau à la Bibliothèque



Une naissance, un livre

Pour les parents ayant de jeunes enfants en bas d'un an et aimeraient leur faire connaître les livres.

Sac pour les ados

Pour les adolescents désirant lire de bons livres ou regarder des BD etc, venez à la biblio vous s'inscrire et vous aurez droit à un sac d'ados.

Besoin de bénévoles

Si vous avez du temps libre, soit quelques heures, et aimeriez faire partie de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque **La Plume d'Oies** venez nous voir.

Poste disponible le mardi après-midi et le mercredi après-midi.

Pour plus d'informations au sujet de nos activités contactez-nous au 418-827-8483 sur les heures d'ouvertures.

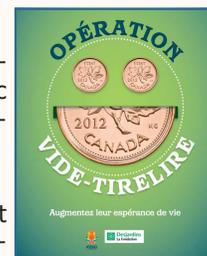
Le Comité des bénévoles



Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré

Donnez une deuxième vie à vos sous noirs avec L'Opération vide-tirelire de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré

C'est en février 2013 qu'a débuté l'Opération Vide-tirelire en collaboration avec l'ASAQ et la Fondation Desjardins et se terminera en juin 2013.



La Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne est fière de se joindre à cette opération d'envergure provinciale qui a pour but de faire la cueillette des pièces d'un cent suite à l'abolition de celles-ci et ainsi nous permettre de recueillir des fonds.

70 % des profits recueillis sur le territoire de la Côte-de-Beaupré et dans les succursales Desjardins Mont-Sainte-Anne et Petit Pré seront remis à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, 20 % à la Fondation Desjardins pour l'éducation et 10 % à l'AFESAQ.

Au cours des prochains mois, surveillez les tirelires et cruches d'eau installées dans les succursales Desjardins, au comptoir d'accueil des municipalités et dans plusieurs commerces de la Côte-de-Beaupré ainsi qu'à l'Hôpital Sainte-Anne.

Il suffit d'y déposer vos sous noirs et ainsi, vous nous permettrez de poursuivre nos actions permettant l'accès à des soins, des services de santé et des services sociaux de qualité pour la population de la Côte-de-Beaupré.

Marie-Ève Lachance
Agente aux événements

Déjeuner du Temps des Sucres 2013

Dimanche le 21 avril 2013

[La Grande Ferme](#) et la [Municipalité de Saint-Joachim](#) en collaboration avec la [Ferme du Bon Temps](#) vous invitent à un déjeuner brunch formule buffet, **le dimanche le 21 avril 2013.**

Au menu :

Déjeuner sous forme de buffet
Cornets de tire de la Ferme du Bon Temps
Animation avec une accordéoniste



IMPORTANT:

Premier service de 80 personnes maximum. :
- Arrivée à 9h00
Deuxième service de 80 personnes maximum :
- Arrivée à 11h30

*****Tous les participants doivent avoir une carte*****

Adulte: 15\$
Enfant de 4 ans à 12 ans: 8\$
Enfant de 3 ans et moins: Gratuit

Bienvenue à tous !

Cartes en vente à la Municipalité de Saint-Joachim et à La Grande Ferme

Prévente pour les résidents de Saint-Joachim du 11 mars au 8 avril 2013

Information: 418 827-4608

Une collaboration de :



Par Mario Godbout, conseiller



Séances ordinaires du

Conseil municipal

Hôtel de ville — 20h00

les lundi...

8 avril 2013

6 mai 2013

3 juin 2013

Comment puis-je abaisser mon compte de taxes ?

Vous êtes intrigué par le titre et vous voulez en savoir plus. Sachez que c'est plus facile que l'on pense !

Saviez-vous que les coûts d'enfouissement des matières résiduelles sont très élevés ? Hé oui ! En 2013, la Ville de Québec nous facture un montant de 89\$ la tonne métrique (1 tm = 2004 lb) et selon certaines sources, ce coût pourrait augmenter à 111\$ en 2014, une augmentation de 27%. Sachez également que la récupération et le recyclage de matières (collecte sélective) rapporte près de 21\$ / tm.

Alors que faire pour minimiser ces coûts? L'équation est simple: plus on enfouit plus ça coûte cher; alors diminuons l'enfouissement.

La solution : appliquer les 3 R soit :

- **Réduire** la quantité de produits qui arrivent en fin de vie;
- **Réutiliser** des produits ou certaines de leurs parties qui deviendraient autrement des déchets;
- **Recycler** les matières premières.



Pour ce faire, la municipalité met à votre disposition les moyens suivants : l'utilisation appropriée des services de l'**Écocentre** pour vous permettre de vous débarrasser de matériaux encombrants, la collecte sélective pour la récupération et le recyclage de même que le recours au **compostage** ou à l'**herbicyclage** des rognures de gazon soulageant ainsi vos bacs verts d'un surplus de poids inutile et coûteux.

Compostage

La municipalité met à la disposition des citoyens désireux de se départir de leurs rognures de gazon et de leurs feuilles mortes, un conteneur situé au garage municipal de la mi-juin à la mi-novembre. Vous n'avez qu'à vous y rendre et à déposer, en vrac, les résidus de gazon et feuilles mortes dans le conteneur mis à votre disposition. Les résidus collectés seront acheminés à des agriculteurs locaux et transformés en compost.

Nous vous demandons de ne déposer que du gazon et des feuilles mortes afin de respecter notre partie de contrat avec les agriculteurs et d'assurer la pérennité de ce service.



Herbicyclage

Pour des raisons écologiques, nous vous encourageons également de pratiquer l'*herbicyclage*, technique qui consiste à laisser les rognures de gazon au sol. Les résidus de tonte se décomposeront en moins de 48 heures et ne seront plus visibles. De plus, ils constituent un excellent fertilisant naturel qui fournit pas moins de 30 % des éléments minéraux nécessaires à votre pelouse.

Merci de nous aider à vous aider !

Par Mario Godbout, conseiller



CHARLEVOIX

Depuis plusieurs années, notre municipalité fait face à certaines problématiques avec les animaux domestiques telles que :

- surpopulation animale sur notre territoire;
- présence d'animaux dangereux ou agressifs;
- problème de nuisance.

En décembre dernier, la municipalité a conclu une entente avec la Société de Protection de la Cruauté envers les Animaux (SPCA) de Charlevoix afin d'offrir des solutions aux problématiques rencontrées.

Selon cette entente, la SPCA Charlevoix sera maître d'œuvre et aura comme mandat :

- de procéder au recensement des animaux domestiques;
- de gérer la vente des licences;
- de gérer les plaintes des citoyens;
- de s'occuper du gardiennage des animaux capturés.

Les coordonnées pour la rejoindre sont : 418-665-7354; pagette: 418-665-0192 pour urgences. Un numéro 1-800.... sera disponible en avril.

Par Mario Godbout, conseiller

Une relation digne de mention

Une relation historique

L'année 2013 marque le 350^e Anniversaire du Séminaire de Québec. En effet, le 26 mars 1663 Mgr François de Laval signe l'Acte de fondation du Séminaire des Missions Étrangères. Son rôle sera de former des prêtres pour la colonie naissante qu'est la Nouvelle-France. Au même moment, il se porte acquéreur des huit parts de la Seigneurie de Beaupré, celle-ci s'étend alors de la Chute Montmorency jusqu'à la rivière du Gouffre à Baie Saint-Paul et en devient officiellement le propriétaire en 1668. Tous ces faits historiques ont une signification plus particulière pour cette partie de la Côte-de-Beaupré qui deviendra plus tard Saint-Joachim.

En effet, afin de subvenir aux besoins alimentaires des écoliers et des prêtres du Séminaire de Québec il établit ici deux fermes soit la Petite Ferme et la Grande Ferme. Cette dernière deviendra d'ailleurs sous la gouverne de son fondateur Mgr de Laval une école et le centre de la vie communautaire du village avec sa première église construite en 1685. Un lien intéressant s'inscrit dans cette histoire car plusieurs de nos ancêtres ont au cours de cette même période travaillé comme engagés ou contremaîtres sur ces deux fermes et ont vécu dans cette même église des événements heureux comme des mariages ou plus tristes, comme des funérailles.

Une relation économique

Après le passage des Anglais, le territoire des deux fermes originelles sera divisé pour donner naissance à plusieurs autres qui ont vu au cours des siècles un grand nombre de villageois travailler. Que ce soit avec la Grande Ferme, les Fermes des Graves, des Côteaux, Valmont, de la Grande Pièce, Chevalier, de la Friponne, de Cap-tourmente ou la Petite Ferme, le Séminaire peut être considéré comme un employeur important durant près de 300 ans. Combien de personnes ont travaillé dans les jardins, dans le verger, dans les étables entre autres, un décompte mériterait sûrement d'être fait.

Une relation remarquable

En plus d'influencer de façon spéciale l'histoire de notre communauté, la présence du Séminaire de Québec a laissé sa marque dans notre environnement quotidien. En effet, avec toutes ces vastes propriétés, il a su conserver au cours des siècles nos paysages presque intacts. Nous pouvons être fiers d'avoir pu protéger grâce à lui les plus beaux points de vue de la Côte-de-Beaupré et de la grande région de Québec. Sans oublier qu'avec une gestion

serrée des ressources sur son territoire, le Séminaire a permis à quelques 3 000 oies blanches menacées en 1900 d'agrémenter nos printemps et nos automnes encore aujourd'hui par des dizaines de milliers d'oiseaux toujours aussi majestueux.

La Grande Ferme désire souligner cet événement de façon particulière. Voici les activités envisagées :

En Mai 2013

Dimanche le 26 mai 2013 – 8^e édition de La Fête des Semailles : Les Rogations à Saint-Joachim.

L'objectif de cette activité est de faire renaître une tradition autour des semailles, période très importante dans l'année pour les agriculteurs : Les Rogations. Nous en profiterons pour souligner la vocation agricole de La Grande Ferme et son importance, grâce au Séminaire de Québec. Des élèves de l'école primaire de Saint-Joachim vont préparer une courte pièce de théâtre pour expliquer l'histoire de la fondation de La Grande Ferme. Un arbre d'essence noble sera planté afin de commémorer les fondateurs de notre site. Activité gratuite. Un petit goûter sera servi.

Août 2013

Dimanche le 25 août 2013 – Messe commémorative

La première église de Saint-Joachim a été construite en 1685 par Mgr François de Laval et le Séminaire de Québec. Le 23 août 1759, lors du passage des Anglais, La Grande Ferme subit d'importantes pertes. Le curé Philippe-René Robinau de Portneuf ainsi que sept de ses paroissiens sont tués et les bâtiments sont lourdement endommagés. La maison a été réduite au tiers de sa superficie et l'église a été complètement détruite. Chaque année, au mois d'août La Grande Ferme organise une messe dans les vestiges archéologiques de la première église pour commémorer cet événement. Activité gratuite.

Octobre 2013

12-13 et 14 octobre 2013 – 7^e édition du Marché d'automne

Marché agroalimentaire avec des producteurs de la région.

Produits uniques des agriculteurs et producteurs de la région, musique et animation avec des personnages historiques. Plus de 2 500 visiteurs circulent sur le site de La Grande Ferme. Cette année, c'est Mgr François de Laval qui accueillera les visiteurs en leur parlant de l'importance du Séminaire de Québec pour le site et la région.

Pierre Gaudin, La Grande Ferme

Âge d'Or — Voyages été 2013

Dans la dernière édition du bulletin municipal *Le Village'Oies*, le comité voyage du Club de l'Âge d'or mentionnait l'organisation de deux voyages au printemps 2013. Une croisière aux Bermudes en mai et un voyage à Terre-Neuve en juin 2013. La croisière est complète mais il reste encore quelques places pour Terre-Neuve.

Le comité voyage organise aussi un court voyage (une journée) le mardi 6 août 2013 dans la région de Lanaudière. Les activités au programme pour cette journée sont : **Visite de la Boutique Transparence** de Ste-Marcelline-de-Kildare où l'on fabrique des objets de verre faits entièrement à la main.

Dîner à l'Auberge de la Montagne Coupée, l'une des meilleures tables de la région. En après-midi visite commentée du **Musée Louis Cyr**, l'homme le plus fort du monde, dont la force n'a jamais été égalée. Ensuite, visite et dégustation au **Vignoble Le Mernois** de Saint-Thomas-de-Joliette. Souper. Retour dans notre localité.

Coût du voyage : 129\$ par personne. Ce prix comprend : Le transport en autocar de luxe, 2 repas, les activités au programme, le service d'un guide-accompagnateur.

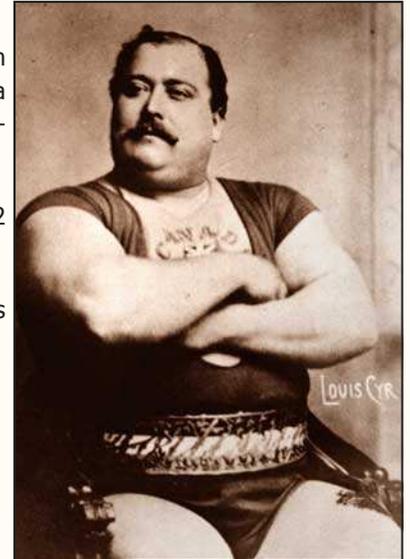
Pour de plus amples renseignements ou pour réservations, vous pouvez contacter une des personnes suivantes :

Micheline Blouin 418-827-4626

Gisèle Duchesne 418-827-4690

Marcel G. Tremblay 418-827-3362

Anne-Marie Poulin 418-827-2005.



UNITÉ PASTORALE DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ

HORAIRE DE LA SEMAINE SAINTE 2013

Dimanche des Rameaux (24 mars):

célébration dans chacune de nos six (6) églises.

Jeudi Saint (28 mars):

Château-Richer et Saint-Ferréol : 19h

avec la présence des jeunes de la Profession de Foi.

Vendredi Saint (29 mars):

Office de la Passion à 15h pour les paroisses de Beupré, Saint-Joachim et Saint-Tite

N.B. Chemin de Croix à 19h dans certaines églises (consultez le feuillet paroissial)

Veillée Pascale (30 mars) :

une seule célébration pour nos six (6) paroisses à 20h à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beupré avec la participation des futurs Confirmants.

PÂQUES (31 mars) :

messe pascale dans chacune de nos six (6) églises

9h00 : Beupré

9h00 : Saint-Joachim

9h30 : Sainte-Anne-de-Beupré ;

10h30 : Saint-Ferréol ;

10h30 : Château-Richer

10h30 : Saint-Tite

PREMIÈRE COMMUNION : Fin de semaine du **20 et du 21 avril** aux messes des différentes églises de notre Unité pastorale. Nombre : 56 enfants et 11 adolescents.

CONFIRMATION : **samedi le 4 mai à la Basilique de Sainte-Anne-de-Beupré** pour nos six (6) paroisses de la Côte de Beupré.

Deux célébrations : **la 1^{re} à 13h00 et la 2^e à 16h00.**

Nombre de confirmands : 81

Célébrant : Mgr Gerald C. Lacroix, archevêque de Québec

Pour de plus amples informations, communiquez au presbytère de Beupré au 418-827-2885

JOYEUSES PÂQUES À TOUS !

Vos prêtres Jacques et Raymond

LA COMMISSION D'ENQUÊTE TIENT UNE SÉANCE SPÉCIALE ET ANNONCE LA TENUE DE LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Québec, le 15 mars 2013 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonce qu'elle reprendra ses travaux par une séance spéciale le 27 mars prochain à 19 h sur le Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim par Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc., à la salle Les Chutes du Château Mont-Sainte-Anne, 500, boulevard du Beau-Pré à Beaupré.

Lors de cette séance spéciale, la commission présidée par Denis Bergeron, qui est secondé par Joseph Zayed, entendra exclusivement les représentants des ministères du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, des Ressources naturelles, d'Hydro-Québec ainsi que le promoteur, Société Hydro-Canyon Saint-Joachim inc. La commission veut faire le point sur ce projet à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec, le 5 février dernier, concernant le programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins.

Cette séance spéciale sera diffusée en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca. L'enregistrement audio de cette séance sera également disponible au même endroit jusqu'à ce que la transcription de cette séance spéciale soit disponible.

LA DEUXIÈME PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

La commission annonce aussi qu'elle entreprendra la deuxième partie de l'audience publique à compter du **10 avril 2013 à 19 h à la salle Beaupré du Château Mont-Sainte-Anne**, 500, boulevard du Beau-Pré à Beaupré. Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

Les séances publiques se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

POUR PRÉSENTER UN MÉMOIRE

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer, dès que possible, la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Anne-Lyne Boutin, par téléphone en composant le 418 643-7447 poste 420 ou, sans frais, le 1 800 463-4732, par télécopieur au 418 643-9474 ou par courriel : hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca. Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission. Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés dans le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience à la Bibliothèque La Plume d'Oie, 11298, rue de la Salle à Beaupré.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-

Projet d'aménagement hydroélectrique Hydro-Canyon (suite)

Catherine Est, de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet, au plus tard le 13 mai 2013.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 420 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse suivante : hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca.

Source : **Luc Nolet**

Conseiller en communication

418-643-7447, poste 535 ou 1-800-463-4732

hydrocanyon-saint-joachim@bape.gouv.qc.ca

P.S. Chers citoyens, le Conseil municipal compte sur votre présence et/ou participation aux audiences publiques du BAPE en appui à notre projet de mini-centrale hydroélectrique.



Venez courir ou marcher au Tour du Cap Tourmente 1^{er} juin 2013

Le premier juin prochain, le groupe Kilomax en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim organisera le premier *Tour du Cap Tourmente Simard*.

Le groupe **Kilomax**, c'est avant tout 3 passionnés de sports. **Jules Rancourt**, **Sébastien Lachance** et **Martin Fortin** cumulent, à eux trois, plus de 75 ans d'expériences sportives qui enseignent à l'École secondaire Mont Ste-Anne.

Des coureurs de partout viendront sillonner les rues du village. Nous vous invitons donc à participer à cet événement en vous inscrivant au 2 km, au 5 km IGA ou au 10 km Simard.



Pour vous inscrire, rien de plus simple, visitez le site de l'événement au www.tourducaptourmente.com.

Ceux qui voudraient s'impliquer comme bénévole peuvent se manifester par un courriel au tourducaptourmente@hotmail.com.

Des centaines de visiteurs sont attendus lors de cette matinée, il s'agit d'une belle fenêtre de visibilité pour la municipalité.

Joignons-nous à la fête.

Par Jean-François Labranche, conseiller

Changement d'heure...et de pile...

Dimanche le 10 mars dernier, nous avons procédé au changement d'heure. Si vous ne l'avez pas fait, nous vous invitons à vérifier votre avertisseur de fumée et remplacer la pile.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré au numéro suivant :

Tél : (418) 824-3444 poste 240

Écocentre — Changement d'horaire

Veillez prendre note des changements suivants de votre Écocentre pour le secteur résidentiel seulement :

- ajouter une plage horaire le mercredi soir de 16h00 à 20h00 pendant la saison estivale soit pour la période du 15 avril au 15 novembre;
- rendre illimité le nombre de visites pour le dépôt d'herbes, de feuilles et de branches, pneus, huile, peinture, fluocompacte, bombonne de propane et matériel informatique;
- augmenter la limite des visites de 3 à 5 pour les matériaux de construction et autres non énumérés précédemment.

Enfin, notez qu'à partir du samedi 20 avril, ce sera l'horaire d'été et l'**Écocentre** sera ouvert tous les samedis de 9h00 à 17h00 en plus de l'ajout du mercredi soir. N'oubliez pas votre preuve de résidence.

Vous êtes un agriculteur ou une agricultrice? Votre revenu agricole brut ne dépasse pas 150 000\$ par année ?

Lisez ceci... cela pourrait être fort intéressant pour vous.

Un programme existe présentement et vise à favoriser le développement et la *multifonctionnalité* de l'agriculture à l'échelle des collectivités locales. Ce programme vise à soutenir le développement de l'agriculture de diverses façons.

Voici des exemples de *multifonctionnalité* de l'agriculture. On y retrouve les activités agroforestières, la remise en culture de terres en friche, l'amélioration de la gestion du pâturage, le retour des animaux au pâturage ou la rotation des cultures proprement productives avec des cultures paysagères.

Les exploitants agricoles qui adoptent de telles pratiques pourraient bénéficier d'une **aide financière** en vertu d'un contrat de trois ans les liant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). L'aide financière consentie sera établie en fonction des pratiques adoptées **jusqu'à concurrence de 30 000 dollars** par exploitation agricole pour la durée du contrat.

Comme la population n'est souvent pas avisée de ces programmes de subvention, nous trouvons important de vous faire savoir que **des sommes sont prévues** au gouvernement *pour soutenir et encourager l'agriculture locale*. À l'heure actuelle, aucune demande n'a encore été soumise provenant de notre MRC.

Tentez votre chance, vous n'avez rien à perdre et passez simplement un coup de fil pour savoir si vous êtes éligible.

Pour tout supplément d'information concernant le programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture, il suffit de joindre M. Mustapha Eddib de la Direction régionale de la Capitale-Nationale du MAPAQ, au 418 643-0033, poste 1711.

Pour prendre connaissance d'exemples de projets favorisant la multifonctionnalité, vous pouvez visiter le site : www.mapaq.gouv.qc.ca/multifonctionnalite



Marie-Claude Bourbeau
Conseillère municipale